

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – 14 octobre 2014 – Ch.MOINIER (DREAL) F.
POULAIN

Pour plus d'informations,
allez sur www.dreal.gouv.fr
pour avoir le document
d'orientations générales
complet

Le site classé de la Vallée de la Seine dite des Andelys Villiers sur le Roule > Site classé

Le site classé de la Vallée de la Seine dite de la Boucle des Andelys est le plus grand site classé du département de l'Eure. Il s'étend sur près de 4594 hectares et couvre de nombreux secteurs déjà urbanisés. Il présente des paysages remarquables qui évoluent au gré des saisons et qui ont comme point focal Château Gaillard.

La commune de Villiers sur le Roule n'est pas concernée par les fiches paysagères ou architecturales car il n'y a pas de secteurs bâtis. Les annexes aux constructions existantes devront être réalisées dans le style préexistant.

La problématique de la cabanisation n'est pas traitée dans ces fiches de recommandations architecturales et paysagères. Notons que le stationnement de caravanes, de mobil homes ou d'habitations légères de loisirs n'est pas autorisée en site classé et que ces différentes installations ont vocation à disparaître à court ou moyen terme.

